



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Chemin de Stocq, 35 à 7804 Ostiches, et cadastré 19e division, section B n°772B.

Le projet consiste à étendre une habitation unifamiliale **et présente les caractéristiques suivantes** :
D.IV.5 : Ecart au permis d'urbanisation (baies non verticales, fenêtres placées à moins de 3.00m de la limite mitoyenne, teinte de la brique de parement).

Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet www.ath.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/11/2021 au 01/12/2021 au Collège communal :

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be*

Ath, le 10/11/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie



